

Chamonix, le 1^{er} Février 2019

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA SAVOIE
Le Président
M. Hervé GAYMARD**

Château des Ducs de Savoie
CS 31802

73018 CHAMBERY CEDEX

CABINET DU PRESIDENT

Email : maire@chamonix-mont-blanc.fr
Tél. : 04 50 53 75 15
Fax : 04 50 53 96 86

Réf : EF/AF/007926

Objet : Transport transalpin durable, 20 ans après.

Monsieur le Président,

Vous avez eu l'obligeance de m'inviter à participer ce 1^{er} février à un séminaire dédié au Lyon-Turin, en présence de Madame la ministre en charge des transports.

Une réunion importante au ministère de la culture m'aura malheureusement empêché de vous rejoindre.

Compte tenu de mon absence, je me permets de préciser de manière synthétique et non exhaustive la position que je défends sur ce sujet majeur des infrastructures de transport transalpin.

Je renouvelle tout d'abord mon soutien à la réalisation du Lyon-Turin en insistant sur le fait que la composante fret doit être développée, car le besoin principal concerne le fret.

Il est aussi indispensable que le sujet des accès français soit revu afin d'aboutir à un projet qui soit contenu dans une enveloppe budgétaire réaliste.

Concernant le calendrier de phasage des opérations, il est évident que la perspective de travaux sur les accès repoussée après 2038 est inacceptable et doit être corrigée afin de disposer d'une infrastructure complète (tunnel et accès) dans un délai raisonnable et cohérent.

Dans l'attente de la concrétisation de cette infrastructure transalpine, il est urgent d'accélérer la montée en puissance de l'Autoroute Ferroviaire Alpine qui souffre d'atermolements inacceptables dans la procédure de renouvellement de DSP : il est impératif de considérer cet outil comme prioritaire pour contribuer concrètement au

report modal transalpin ; je rappellerai en l'espèce que la capacité de cette infrastructure est, avec 300 000 PL / an, significative et nettement sous-exploitée.

Pour terminer, en lien avec l'actualité de nos tunnels routiers, je confirme la position unanime des élus de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et de ceux de la vallée de l'Arve en faveur d'une stricte limitation des capacités de l'infrastructure routière de franchissement alpin matérialisée par le tunnel du mont blanc : si des travaux de consolidation de l'équipement devaient être justifiés et intervenir sur une longue durée (plusieurs mois a minima), il conviendrait d'actionner de la manière la plus réactive possible l'outil AFA afin que la Maurienne ne pâtisse pas de la fermeture prolongée de ce tunnel.

En tout état de cause, le sujet du report modal doit enfin être considéré par l'ensemble des parties et notamment par l'Etat comme une priorité nationale et européenne : après plusieurs décennies d'inertie et de louvoiements, l'ensemble des acteurs, publics et privés doivent unir leurs efforts et leurs moyens pour faire émerger une mobilité en phase avec la valeur de nos territoires et la santé de nos populations. Nous célébrerons dans quelques semaines le vingtième anniversaire de la catastrophe du tunnel du mont blanc : le souvenir de ce drame nous oblige à œuvrer sans arrêt à la recherche de solutions de transport alternatives et sécurisées.

Vous pourrez compter sur moi pour défendre, inlassablement, cette orientation majeure à vos côtés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Éric FOURNIER

Président de la Communauté de Communes
De la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Vice-Président du Conseil Régional
AURA délégué au Développement Durable

